

**COMPTAPILLS**  
**CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION**

Date de dernière mise à jour : le 23/09/2022

ComptaPills opère une plateforme numérique offrant des services de mise en relation entre (i) des personnes physiques ou morales agissant à titre professionnel et (ii) des experts-comptables.

**1. DÉFINITIONS**

Sauf précision contraire et sans préjudice des autres définitions figurant dans le présent accord, les termes et expressions ci-après définis auront, toutes les fois qu'ils débiteront par une majuscule dans le présent accord, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, au masculin ou au féminin, la signification qui leur est donnée ci-après :

- « **CGU** » : désigne les présentes conditions générales d'utilisation.
- « **ComptaPills** » : désigne la société par actions simplifiée Unty enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 903 592 855 et dont le siège social est situé 10 rue Emile Bougard 94250 Gentilly.
- « **Compte** » : désigne l'espace numérique dédié et individualisé d'un Utilisateur sur la Plateforme.
- « **Commission** » : désigne la rémunération versée à ComptaPills par l'Expert-Comptable dont l'assiette et le montant sont détaillés à l'article [7.2].
- « **Client** » : désigne une personne physique ou morale agissant à titre professionnel inscrite sur la Plateforme en vue de bénéficier de Prestations.
- « **DEC** » : désigne le diplôme d'expertise comptable au sens de de l'article 3 de l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945.
- « **Expert-Comptable** » : désigne (i) un expert-comptable ou (ii) un cabinet d'expertise comptable régulièrement enregistré au tableau de l'ordre des experts-comptables et inscrit sur la Plateforme en vue de fournir des Prestations.
- « **Lettre de Mission** » : désigne le document contractuel encadrant la relation d'affaires entre un Expert-Comptable et un Client.
- « **Plateforme** » : désigne la plateforme numérique de mise en relation, ainsi que l'ensemble de ses fonctionnalités, développée et exploitée par ComptaPills, accessible par le Site.
- « **Proposition** » : désigne une offre de service faite par un Expert-Comptable.

- « **Services** » : désigne les services de mise en relation fournis par ComptaPills au Client et/ou à l'Expert-Comptable, y compris certains services accessoires à la mise en relation (par exemple, des services de pré-comptabilité, l'accès à une solution d'information sur les comptes).
- « **Prestation(s)** » : désigne une ou (plusieurs) prestation(s) relevant de l'article 2 et 22 de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 fournie(s) par un Expert-Comptable (ex : l'établissement d'un bilan comptable, la tenue de comptes ou la déclaration fiscale).
- « **Site** » : désigne le site Internet édité par ComptaPills accessible à l'adresse <https://comptapills.com> ainsi que l'ensemble de ses sous-domaines.
- « **Utilisateur** » : désigne indifféremment un Client et / ou un Expert-Comptable, ainsi que toute personne titulaire d'un Compte ou utilisant la Plateforme.

## **2. OBJET ET PORTÉE DES CGU ; RÔLE DE COMPTAPILLS**

Les CGU ont pour objet la définition des modalités d'accès et d'utilisation de la Plateforme, ainsi que de définir les droits et obligations contractuels des Experts-Comptables, des Clients et de ComptaPills, en lien avec l'utilisation de la Plateforme.

Les CGU sont un contrat tripartite conclu entre ComptaPills, les Experts-Comptables et les Clients. Les CGU ne régissent pas la relation contractuelle entre un Client et un Expert-Comptable, pour la fourniture des Prestations.

En sa qualité d'opérateur de plateforme en ligne au sens du droit français, ComptaPills n'assume aucune obligation ni aucune responsabilité au titre des relations (notamment contractuelles) entre un Expert-Comptable et un Client.

Le rôle de ComptaPills est limité à l'exploitation de la Plateforme et à la fourniture des Services.

## **3. ACCEPTATION ET MODIFICATION DES CGU**

### **3.1. Acceptation des CGU**

Au moment de la création d'un Compte, toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier des Services s'engage à lire les CGU lorsqu'elle matérialise son consentement à celles-ci en cochant la case correspondante apparaissant sur la Plateforme.

Après avoir été accepté lors de la création du Compte, les CGU sont rendues disponibles dans des conditions permanentes d'accessibilité et de disponibilité sur le Site aux côtés des différentes versions existantes en suivant ce lien : <http://comptapills.com/cgu>

### **3.2. Évolution des Services et de la Plateforme, modification des CGU**

Pour améliorer son fonctionnement et sa qualité, ComptaPills peut faire évoluer les caractéristiques et les fonctionnalités de la Plateforme, et notamment réaliser des mises à jour et ajouter ou supprimer certaines fonctionnalités.

En cas de modification substantielle des CGU, les Utilisateurs seront informés des modifications par tout moyen (ex : par email) dans un délai de 7 jours préalablement à l'entrée en vigueur de la nouvelle version des CGU, délai au cours duquel l'Utilisateur pourra résilier les CGU, auquel cas l'article 11.5 s'applique.

#### **4. PRÉ-REQUIS ET DÉCLARATIONS**

##### **4.1. Pour les Experts-Comptables**

###### **4.1.1. Conditions de souscription à la Plateforme**

Toute personne exerçant la profession d'Expert-Comptable ou l'un de ses représentants dûment habilités peut faire une demande d'inscription via le Site, à condition de fournir les informations requises lors de la demande de création du Compte.

La demande d'inscription entraîne la création d'un Compte.

Toutefois, l'Expert-Comptable ne pourra pleinement utiliser la Plateforme et réaliser des Prestations après validation, par ComptaPills, de la demande d'inscription, notamment après (i) fourniture et vérification des justificatifs d'inscription de l'Expert-Comptable à l'ordre des experts-comptables et (ii) vérification du statut juridique de la personne physique ou morale titulaire du Compte.

L'Expert-Comptable s'engage à fournir dans les plus brefs délais l'intégralité de ces informations requises à la suite de la création de son Compte, ainsi que toute autre information ou document requis par ComptaPills. A défaut de fournir les documents requis, les CGU pourront être résiliées par ComptaPills sans motif ni indemnité.

###### **4.1.2. Déclarations et garanties**

L'Expert-Comptable déclare et garantit, à compter de la création de son Compte et pendant toute la durée des CGU et tant qu'il a recours à la Plateforme : (i) jouir de ses droits civils, (ii) disposer d'une assurance de responsabilité civile conforme aux exigences de la réglementation applicable et couvrant notamment les Prestations, (iii) n'avoir subi aucune condamnation criminelle ou correctionnelle de nature à entacher son honorabilité et notamment aucune condamnation comportant l'interdiction du droit de gérer et d'administrer les sociétés ; (iv) être titulaire du DEC ou répondre aux conditions prévues aux articles 26 ou 27 de l'Ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 et (v) présenter les garanties de moralité jugées nécessaires par le conseil de l'ordre des experts-comptables.

L'Expert-Comptable s'engage à notifier ComptaPills dans les plus brefs délais de tout changement relatif à sa situation s'agissant de son statut à l'ordre des Experts-Comptables ainsi que son statut juridique.

##### **4.2. Pour les Clients**

###### **4.2.1. Conditions d'inscription**

Toute personne agissant à titre professionnel dans le cadre de son activité professionnelle et / ou l'un de ses représentants dûment habilités peut faire une demande d'inscription via le Site, à condition de fournir les informations requises lors de la création du Compte.

La demande d'inscription entraîne la création d'un Compte.

Le Client s'engage à fournir dans les plus brefs délais l'intégralité de ces informations requises à la suite de la création de son Compte, ainsi que toute autre information ou document requis par ComptaPills. Le Client s'engage à fournir des informations exactes et dénuées d'erreur et à maintenir ces informations à jour. Faute de fournir les documents requis, les CGU pourront être résiliées par ComptaPills sans motif ni indemnité.

#### 4.2.2. Déclarations et garanties

L'utilisation de la Plateforme est strictement réservée aux personnes majeures, dotée de la capacité juridique et agissant à titre professionnel, à l'exclusion des consommateurs agissant pour leurs besoins personnels.

Le Client déclare et garantit (i) agir à des fins professionnelles dans le cadre de son activité professionnelle, (ii) ne pas avoir la qualité de consommateur au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, (iii) avoir fourni des informations exactes et dénuées d'erreur et (iv) le cas échéant, être le représentant légal de la personne morale qui réalise la demande d'ouverture de Compte sur la Plateforme ou alternativement, que la personne en charge de la création du Compte dispose des pouvoirs et autorisations nécessaires pour engager juridiquement le Client.

### **5. ACCÈS, USAGE ET SÉCURITÉ DU COMPTE**

L'accès et l'utilisation de la Plateforme et des Services est exclusivement réservée aux Utilisateurs. Chaque Utilisateur comprend et accepte qu'il est responsable de l'accès et de l'utilisation de son Compte et doit en faire un usage personnel.

Sauf défaillance technique imputable à ComptaPills ou cas de force majeure, chaque Utilisateur est responsable de la confidentialité et de la sécurité de ses données de connexion et de l'intégralité des données incluses dans son Compte.

Il est vivement recommandé à l'Utilisateur de changer son mot de passe à intervalles réguliers, par l'intermédiaire de son Compte, et d'utiliser un mot de passe sécurisé, en évitant les combinaisons facilement identifiables. ComptaPills peut imposer une date d'expiration du mot de passe de l'Utilisateur au-delà de laquelle il sera invité à procéder à une modification de son mot de passe.

S'il a des raisons de croire que ses données de connexion (en particulier, son identifiant ou son mot de passe) ont été perdues, volées, détournées ou compromises d'une quelconque manière, ou en cas d'utilisation non autorisée de son Compte, l'Utilisateur doit immédiatement le notifier à ComptaPills par email à [contact@comptapills.com](mailto:contact@comptapills.com). En l'absence d'une telle notification, toute utilisation du Compte ou de la Plateforme est réputée avoir été faite par l'Utilisateur.

Dans une telle situation et / ou en présence d'une menace potentielle ou avérée pour la sécurité ou la confidentialité du Compte et des données, qui y sont associées, l'Utilisateur autorise ComptaPills à prendre toutes les mesures appropriées pour empêcher tout accès non-autorisé au Compte (par exemple, réinitialiser le mot de passe et l'identifiant, bloquer les opérations de paiement en cours et / ou ultérieures ou suspendre l'accès au Compte).

## **6. SERVICES ; FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME**

### **6.1. Recherches d'Experts-Comptables**

Les Clients peuvent rechercher des Experts-Comptables offrant des Prestations correspondant à leurs besoins (par exemple, selon leur secteur d'activité) en utilisant les fonctionnalités de recherche de la Plateforme.

Les Experts-Comptables sont classés selon les critères objectifs suivants :

- Localisation géographique ;
- Date de création du profil (par défaut) ;
- Prix croissant / décroissant en fonction des prestations sélectionnées.

Les Clients peuvent par ailleurs filtrer les résultats de recherche selon le secteur d'activité de l'Expert-Comptable, le tarif (indicatif) de ses Prestations ou encore la langue parlée par l'Expert-Comptable.

### **6.2. Propositions**

Les fonctionnalités offertes par la Plateforme permettent aux Experts-Comptables de transmettre des Propositions à destination des Clients contenant les caractéristiques essentielles de la Prestation offerte.

ComptaPills n'effectue pas de vérification du contenu des Propositions, lesquelles relèvent de la seule responsabilité des Experts-Comptables.

L'Expert-Comptable est invité à renseigner le plus précisément possible le descriptif de Proposition et les caractéristiques essentielles de la Prestation, dont la conformité avec la réglementation applicable relève de la responsabilité exclusive de l'Expert-Comptable.

### **6.3. Mise en relation et choix des Clients**

Grâce à la solution technologique développée par ComptaPills, les Clients peuvent choisir d'accepter une Proposition et ainsi entrer en relation d'affaires avec un Expert-Comptable, ce qui se concrétise par la signature de la Lettre de Mission.

L'Expert-Comptable s'engage expressément à faire signer une Lettre de Mission avant toute exécution d'une Prestation, le Client s'engageant à valider la case à cocher apparaissant sur la Plateforme et à faire le nécessaire pour signer la Lettre de Mission avant le début des Prestations.

### **6.4. Pré-comptabilité, échange de données**

Les Services incluent des fonctionnalités sur la Plateforme permettant de faciliter l'échange de données entre le Client et l'Expert-Comptable, ce qui inclut notamment : (i) la collecte de documents, (ii) la transmission de données bancaires par le recours à une solution d'information sur les comptes, laquelle est fournie par un prestataire de services de paiement régulée, (iii) la transmission d'informations de façon sécurisée, (iv) des interactions par le biais de fonctionnalités de communication.

## **7. PAIEMENTS**

### **7.1. Honoraires**

Les honoraires des Prestations sont affichés sur chaque Proposition et sont librement fixées par l'Expert-Comptable et / ou convenues avec le Client, ComptaPills n'intervenant pas dans la détermination du prix des Prestations.

### **7.2. Commission**

En contrepartie des Services et de l'ensemble des fonctionnalités offertes par la Plateforme, ComptaPills perçoit la Commission, versée par l'Expert-Comptable et perçue sur l'ensemble des sommes versées par le Client à l'Expert-Comptable en contrepartie des Prestations.

Le montant de la Commission apparaît sur le Site. Toute modification du montant de la Commission fera l'objet d'une période de prévenance de 7 jours, période au cours de laquelle l'Expert-Comptable pourra mettre fin aux présentes CGU si celui-ci refusait le nouveau montant, auquel cas l'article 11.5 s'applique.

### **7.3. Gestion des flux financiers**

Pour la gestion des paiements entre les Utilisateurs sur la Plateforme, ComptaPills a recours aux services de MangoPay, un prestataire de services de paiement habilité au maniement de fonds pour le compte de tiers.

Le versement de la rémunération de l'Expert-Comptable interviendra selon les conditions conclues entre l'Expert-Comptable et le Client.

## **8. ENGAGEMENTS DE COMPTAPILLS**

### **8.1. Disponibilité de la Plateforme**

ComptaPills s'engage à opérer la Plateforme et à la mettre à disposition des Utilisateurs ainsi qu'à faire ses meilleurs efforts pour en assurer l'accessibilité et le bon fonctionnement.

À ce titre, ComptaPills s'engage à ce que la Plateforme soit accessible 24/24h et 7j/7, sauf cas de force majeure ou comportement imprévisible et insurmontable d'un tiers, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance et de mise à jour nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme. En raison des spécificités du réseau Internet et des réseaux de télécommunication, ComptaPills ne peut garantir une disponibilité permanente de la Plateforme.

En cas de dysfonctionnement ou d'une anomalie perturbant le bon fonctionnement de la Plateforme, ComptaPills s'engage à faire ses meilleurs efforts pour rétablir la situation.

### **8.2. Mise en relation**

Conformément à son statut d'opérateur de plateforme en ligne, ComptaPills s'engage à fournir les Services permettant d'assurer la mise en relation entre les Utilisateurs, pour la réalisation de Prestations par l'Expert-Comptable au bénéfice du Client.

Les Utilisateurs comprennent et acceptent cependant que ComptaPills ne peut pas garantir à l'Expert-Comptable qu'un Client souhaitera souscrire à l'une de ses Propositions, ni que ses Propositions seront systématiquement acceptées par un Client.

De même, ComptaPills ne peut pas garantir au Client que les Propositions formulées par les Experts-Comptables correspondront systématiquement à ses besoins, pas plus que les Prestations seront régulièrement exécutées par les Experts-Comptables.

## **9. RESPONSABILITÉ DE COMPTAPILLS**

### **9.1. Responsabilité dans le cadre des Services**

Les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que la responsabilité de ComptaPills est limitée à son rôle d'opérateur de plateforme en ligne et à la fourniture des Services.

La responsabilité de ComptaPills ne pourra en aucun cas être engagée pour des causes qui lui sont extérieures, qui ne sont pas de son fait ou en cas de violation des CGU, et notamment dans les cas suivants :

- tout dommage direct ou indirect subi par un Utilisateur ou un tiers au cours de l'exécution d'une Prestation ou en lien avec celui-ci, puisqu'en sa qualité d'opérateur de plateforme, ComptaPills n'est pas partie au contrat liant l'Expert-Comptable et le Client ;
- tout dommage direct ou indirect subi par un Expert-Comptable ou un tiers et causé par un Client ;
- lorsqu'un Utilisateur renseigne des informations inexactes dans son Compte et sur la Plateforme ;
- lorsqu'un Utilisateur viole une ou plusieurs stipulations des CGU ;
- en cas de dommage causé par un tiers ;
- en cas de force majeure.

En outre, ComptaPills ne pourra en aucun cas être tenu responsable des conséquences d'une utilisation frauduleuse des identifiants d'un Utilisateur, sauf défaillance technique imputable à ComptaPills, ainsi que de tout préjudice lié au renseignement d'informations personnelles erronées dans un Compte.

En tout état de cause, la responsabilité de ComptaPills ne pourra excéder, pour quelque raison que ce soit et quel que soit le fondement juridique invoqué ou retenu, tous préjudices confondus et cumulés :

- pour l'Expert-Comptable : 50% du montant des Commissions versées dans les 12 mois ayant précédé l'incident;
- pour le Client : 25% du montant réglé sur la plateforme dans les 12 mois ayant précédé l'incident;

### **9.2. Responsabilité au titre des contenus publiés sur la Plateforme**

Il est précisé qu'en égard à son statut d'hébergeur au sens de la Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour l'économie numérique, ComptaPills n'est tenu à aucune obligation générale de surveillance des activités, informations ou contenus stockés sur la Plateforme, ce qui inclut les contenus publiés par les Utilisateurs.

ComptaPills devra supprimer ou rendre inaccessible depuis le Site ou tout contenu illicite dès lors que ComptaPills aura été dûment notifiée de son existence.

L'Utilisateur qui constate sur le Site la présence de contenus illicites ou qui contreviendraient aux CGU est invité à utiliser le dispositif de signalement en cliquant sur le lien « Signaler un abus » qui permet de les notifier à ComptaPills. L'Utilisateur peut également envoyer un courrier électronique à [contact@comptapills.com](mailto:contact@comptapills.com).

Les informations qui doivent être fournies par les Utilisateurs concernant les faits litigieux sont les suivantes :

- (i) la date de la notification ;
- (ii) l'identité du notifiant ;
- (iii) le nom et l'adresse du siège social de ComptaPills;
- (iv) la description des faits litigieux et de leur localisation précise ;
- (v) les motifs pour lesquels le contenu doit être retiré (avec précision sur les règles et justification des faits) ; et
- (vi) la copie de la correspondance adressée à l'auteur ou à l'éditeur des informations ou activités litigieuses demandant leur interruption, leur retrait ou leur modification, ou la justification de l'impossibilité de le contacter.

Toute notification incomplète ne pourra être considérée comme valide. En outre, ComptaPills n'est pas responsable de l'exactitude et de la fiabilité des contenus utilisateurs, et plus généralement de toute information publiée sur le Site.

## **10. ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS**

### **10.1. Engagements communs aux Utilisateurs**

Les Utilisateurs s'engagent et / ou garantissent notamment à :

- ne pas utiliser la Plateforme à des fins illicites ou illégales ;
- respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux droits de tiers, et à n'enfreindre aucune disposition législative ou réglementaire ;
- mettre en œuvre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité et la confidentialité des données de connexion et des données de paiement ;
- être majeur et avoir la capacité juridique de contracter avec ComptaPills et les autres Utilisateurs ;
- fournir à ComptaPills toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme ;
- renseigner des informations, sincères, exactes et dénuées d'erreur lors de la création du Compte, maintenir ces informations à jour tout au long de l'usage de la Plateforme et publier des contenus répondant aux mêmes exigences ;



- utiliser la Plateforme conformément à sa destination et à son objet, et en faire une utilisation loyale ;
- ne pas faire la publicité de services concurrents à la Plateforme ;
- avoir une attitude correcte, polie et professionnelle dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme et lors des interactions avec les autres Utilisateurs et les membres de ComptaPills; et
- ne pas créer de faux comptes ou sous une fausse identité, faire un usage personnel du Compte et ne pas le transférer ou le céder à un tiers.

Les Utilisateurs comprennent et acceptent qu'est strictement interdit tout comportement de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher la continuité de la Plateforme ; la publication de contenus illicites (par exemple, des contenus pornographiques ou violant un droit de propriété intellectuelle) ; toute intrusion ou tentative d'intrusion dans les systèmes informatiques de ComptaPills ; toute action de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures numériques de ComptaPills ; toute atteinte aux mesures de sécurité et d'authentification ; tout acte de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de ComptaPills ; toute copie et ou détournement de la Plateforme et / ou de l'infrastructure numérique de ComptaPills ; plus généralement toute pratique détournant la Plateforme à des fins autres que celles pour lesquelles elle a été conçue.

L'Utilisateur est responsable de son utilisation de la Plateforme, de sorte qu'il répond de tout préjudice qu'il est susceptible de causer du fait de son comportement et d'informations inexactes, incomplètes, et / ou trompeuses qu'il fournirait lors de son inscription, au cours de l'usage de la Plateforme ou en l'absence de mise à jour de ces informations, ce dont il assume seul les conséquences.

## **10.2. Engagements spécifiques aux Experts-Comptables**

L'Expert-Comptable s'engage à et / ou garantit :

- être titulaire d'un statut juridique et fiscal permettant la fourniture régulière de prestations de service, (par exemple, une société régulièrement constituée), et à disposer d'un tel statut tant qu'il a recours à la Plateforme et aux Services ;
- être titulaire du DEC tant qu'il a recours à l'utilisation de la Plateforme ou à défaut répondre aux conditions des articles 26 et 27 de l'ordonnance n°45-2138 du 19 septembre 1945 ;
- ne pas proposer de Prestations ou tout autre mission de toute nature à un Client ayant recours à la Plateforme pour subvenir à des besoins personnels et / ou à des Clients ayant la qualité de consommateur ;
- conclure avec les Clients une Lettre de Mission et / ou un écrit conforme à l'article 151 du Décret n°2014-432 du 30 mars 2012 pour l'exécution des Prestations ;
- respecter la législation relative aux données à caractère personnel dans sa relation avec les Clients, et maintenir confidentielles les informations qui lui sont transmises sur les Clients ;
- honorer les Propositions qu'il a publié sur la Plateforme et ne pas annuler une Prestation préalablement acceptée, sauf impossibilité matérielle ou motif légitime ;
- s'engager à payer la Commission ;

- supporter la charge du paiement de la Commission en cas d'incident de paiement.

### **10.3. Engagements spécifiques aux Clients**

Le Client s'engage à et / ou garantit ;

- fournir un moyen de paiement valide tant qu'il a recours à la Plateforme ;
- recourir à l'intermédiation de la Plateforme pour toute nouvelle Prestation avec un Expert-Comptable ;
- fournir l'intégralité des documents requis par ComptaPills sur la Plateforme ;
- fournir les documents et justificatifs requis pour l'exécution des Prestations et faciliter l'exécution de celles-ci.

## **11. DURÉE, SUSPENSION ET RÉSILIATION**

### **11.1. Durée**

Les CGU sont conclues pour une durée indéterminée à compter de leur acceptation.

Les CGU demeurent en vigueur tant qu'un Utilisateur utilise ou a accès à la Plateforme.

### **11.2. Suspension**

Lorsqu'un Utilisateur a manqué à l'un ou plusieurs de ses engagements au titre des CGU, ComptaPills pourra suspendre temporairement et sans préavis l'accès à la Plateforme ou à certaines de ses fonctionnalités, notamment dans les cas suivants :

- l'Utilisateur ne fournit pas les documents ou informations requis par ComptaPills pour utiliser la Plateforme ou certains documents ne sont plus à jour ou arrivent à expiration ;
- un incident entre Utilisateurs (par exemple, en cas de contestation relative à l'annulation d'une Prestation) ;
- un incident de paiement ;
- une difficulté liée aux éléments de connexion du Compte ;
- en cas de suspicion de fraude ou d'activités illicites réalisées sur ou grâce à la Plateforme ;
- en cas d'inadéquation manifeste entre l'exécution des Prestations et l'objet de la Plateforme.

Passé une période d'investigation au cours de laquelle ComptaPills s'assurera, le cas échéant, de la véracité des manquements allégués, l'accès à toutes les fonctionnalités de la Plateforme pourra être rétabli, ou les CGU pourront être résiliées.

### **11.3. Résiliation moyennant le respect d'un délai de préavis**

ComptaPills et les Utilisateurs sont libres de résilier les CGU à tout moment et sans avoir à justifier d'un quelconque motif en adressant un email ou courrier, avec accusé de réception ou tout autre moyen établissant une date certaine, moyennant un préavis qui varie en fonction de la durée de la relation

contractuelle : (i) pendant la première année de relation contractuelle, 1 mois ; (ii) entre la première année et la deuxième année de relation contractuelle, 2 mois ; (iii) entre la deuxième et la troisième année de relation contractuelle, 3 mois ; (iv) et ainsi de suite.

#### **11.4. Résiliation sans préavis et sans mise en demeure**

En cas de manquement grave ou de manquement à une obligation essentielle à l'une ou plusieurs stipulations des CGU, ComptaPills et les Utilisateurs pourront résilier les CGU sans préavis et sans mise en demeure préalable.

Est par exemple considéré comme un manquement grave ou un manquement à une obligation essentielle entraînant la résiliation des CGU de plein droit, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Pour l'Utilisateur : (i) le fait de manquer à plusieurs engagements figurant dans les CGU dans une période de temps réduite ; (ii) de multiples annulations de Prestations traduisant la mauvaise foi de l'Utilisateur et / ou l'absence de volonté d'utiliser la Plateforme conformément à sa destination ; (iii) des interactions conflictuelles répétées avec d'autres Utilisateurs ou avec ComptaPills, en ligne ou physiquement (par exemple, des insultes, des menaces ou une agression physique ou verbale) ; (iv) le fait de fournir de faux documents, des documents inexacts ou d'utiliser la Plateforme à des fins illicites ; (v) des incidents de paiement répétés.
- Pour l'Expert-Comptable : (i) le fait de manquer à une ou plusieurs obligations déontologiques vis-à-vis des Clients, (ii) le non-paiement de la Commission, (iii) le fait de fournir de faux documents, des documents inexacts ou d'utiliser la Plateforme à des fins illicites (iv) le fait d'utiliser la Plateforme aux fins d'acquérir de nouveaux Clients sans jamais recourir à la Plateforme pour bénéficier de Prestations.
- Pour ComptaPills : (i) des dysfonctionnements techniques répétés et récurrents empêchant le bon usage de la Plateforme par les Utilisateurs, (ii) des incidents dans la gestion des flux financiers sur la Plateforme par le prestataire de services de paiement de ComptaPills.

En pareille situation, la résiliation des CGU sera effective dans un délai de 48h à compter de la notification, par email ou courrier avec accusé de réception, de la résiliation faite par la Partie à l'initiative de la résiliation.

#### **11.5. Effets de la résiliation**

La résiliation des CGU emporte l'interruption de l'accès au Compte et à la Plateforme et / ou à certaines ou l'ensemble de ses fonctionnalités.

### **12. AUTONOMIE ET INDÉPENDANCE**

Les Experts-Comptables et ComptaPills exercent leur activité en totale autonomie et indépendance, chacun supportant les risques de son activité.

En tant que professionnel indépendant, l'Expert-Comptable est libre de recourir à la Plateforme autant qu'il le souhaite. De même, l'Expert-Comptable n'est soumis à aucune obligation de réaliser un nombre minimum de Prestations dans le cadre de son utilisation de la Plateforme.

Les Experts-Comptables ne sont soumis à aucune obligation d'exclusivité vis-à-vis de ComptaPills et ComptaPills ne garantit aucun minimum d'activité. L'Expert-Comptable est libre de recourir à d'autres

plateformes, de développer son activité par tout autre moyen ou de fournir des prestations à ses propres clients.

### **13. RESPECT DES OBLIGATIONS FISCALES ET SOCIALES**

L'Expert-Comptable est informé que l'usage de la Plateforme, et plus précisément la réalisation des Prestations génère des obligations légales, fiscales, sociales et administratives, dont il doit s'acquitter en vertu des règles applicables.

L'Expert-Comptable est seul responsable de toutes les déclarations et formalités nécessaires à son activité et doit satisfaire à toutes les obligations lui incombant le cas échéant en application du droit français et / ou de la législation étrangère dont il dépend, et notamment du paiement des cotisations et contributions sociales dues par les travailleurs indépendants et du paiement de la TVA, le cas échéant.

Conformément aux obligations lui incombant en tant qu'opérateur de plateforme en ligne au sens du droit français, ComptaPills invite les Experts-Comptables à se renseigner auprès des administrations concernées, notamment en suivant les liens ci-dessous :

- pour les impôts : [www.impots.gouv.fr/portail/node/10841](http://www.impots.gouv.fr/portail/node/10841)
- pour les obligations sociales : <https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/activites-relevant-de-leconomie.html>

### **14. MANDAT DE FACTURATION**

L'Expert-Comptable donne expressément mandat à ComptaPills, qui l'accepte, d'établir en son nom et pour son compte, les factures relatives aux Prestations et ce pendant toute la durée des CGU. ComptaPills et l'Expert-Comptable sont tenus de conserver une copie des factures.

Il est précisé que l'Expert-Comptable conserve l'entière responsabilité de ses obligations en matière de facturation et de ses conséquences au regard de la TVA et de toute autre taxe ou impôt applicable.

L'Expert-Comptable s'engage ainsi à (i) verser au Trésor, le cas échéant, la taxe mentionnée sur les factures établies en son nom et pour son compte (ii) réclamer immédiatement le double de la facture si cette dernière ne lui est pas parvenue et (iii) signaler toute modification dans les mentions concernant l'identification de son entreprise ou plus largement de son statut juridique.

Pour les besoins du mandat, l'Expert-Comptable transmet à ComptaPills les informations nécessaires à l'établissement de factures en son nom et pour son compte selon la législation applicable, ce qui peut inclure les documents ou informations suivants : raison sociale, adresse postale ou siège social, numéro de SIRET ou numéro d'immatriculation au RCS, copie d'une pièce d'identité du représentant légal en cours de validité (recto/verso) ou extrait Kbis ou, le cas échéant, un numéro de TVA intracommunautaire.

À compter de l'émission de la facture qui portera la mention facture établie par ComptaPills au nom et pour le compte de l'Expert-Comptable, l'Expert-Comptable dispose d'un délai de 7 jours pour contester les informations qui y figurent et pour demander à ComptaPills de la modifier. À défaut, la facture est considérée comme définitivement validée et acceptée par l'Expert-Comptable.

## **15. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le Site, et plus largement la Plateforme prise dans sa globalité, ainsi que chacun des éléments qui la compose pris indépendamment, notamment les programmes et développements spécifiques, les API, les contenus incluant des données, textes, images fixes ou animées, logotypes, sons, graphiques, fichiers, sont sous la propriété et la jouissance exclusive de ComptaPills et / ou ses ayants droits et sont protégés par le droit d'auteur. Toute représentation totale ou partielle du Site, de la Plateforme ou d'un des éléments qui les composent, sans l'autorisation expresse de ComptaPills est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Les bases de données incluses dans la Plateforme et accessibles à travers le Site sont protégées par le Code de la propriété intellectuelle et ComptaPills en est le producteur ainsi que l'auteur. Toute extraction ou réutilisation qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu des bases de données sans l'autorisation expresse et préalable de ComptaPills est expressément interdite.

Les marques et les logotypes figurant sur la Plateforme ou le Site sont des marques déposées par ComptaPills ou ses ayants droits. Toute reproduction, imitation ou usage, total ou partiel, de ces signes distinctifs sans l'autorisation expresse et en violation des interdictions prévues aux articles L.713-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle engage la responsabilité de leur auteur.

Les autres signes distinctifs, notamment les dénominations sociales, noms commerciaux, enseignes, noms de domaine reproduits sur le Site sont la propriété de ComptaPills ou ses ayants droits et toute reproduction sans autorisation expresse est susceptible de constituer une usurpation engageant la responsabilité de son auteur sur le fondement de l'article 1240 du Code civil.

## **16. CONFIDENTIALITÉ**

L'Expert-Comptable s'engage à respecter le secret professionnel ainsi que le devoir de discrétion auquel il est soumis en ce qui concerne l'ensemble des informations relatives au Client transmises et / ou échangées par l'intermédiaire de la Plateforme.

## **17. DONNÉES PERSONNELLES**

ComptaPills met à disposition des personnes concernées les informations requises par la législation relative aux données à caractère personnel sur le Site, notamment au lien suivant : <https://www.comtapills.com/politique-vie-privee>

## **18. DIVERS**

### **18.1. Cession des CGU**

Les Utilisateurs autorisent ComptaPills à céder l'ensemble de ses droits et obligations au titre de ses relations contractuelles avec les Utilisateurs à tout tiers et sans leur accord préalable.

En particulier, en cas de fusion par constitution d'une nouvelle société, d'apport, de fusion-absorption, de scission ou de tout changement de contrôle affectant ComptaPills, les relations contractuelles perdureront sans qu'il ne soit nécessaire pour ComptaPills d'informer ou d'obtenir le consentement des Utilisateurs.

## **18.2. Non-renonciation**

Le fait pour les Utilisateurs ou ComptaPills de ne pas exiger d'une stipulation des CGU, que ce soit de façon permanente ou temporaire, n'est pas considéré comme une renonciation aux droits découlant de cette stipulation.

## **18.3. Intégralité**

Les stipulations des CGU expriment l'intégralité de l'accord entre les Utilisateurs et ComptaPills. Elles prévalent sur toute proposition, échange de lettres antérieures et postérieures à la conclusion des présentes et sur toute autre stipulation échangée entre les parties relativement à l'objet.

En particulier, la foire aux questions et / ou le centre d'aide disponible sur le Site ne fait pas partie des CGU et son contenu n'engage pas ComptaPills.

## **18.4. Nullité**

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des CGU serait déclarée nulle ou non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité des autres clauses et le respect des CGU, à moins que la clause déclarée nulle ou non avenue n'ait un caractère essentiel, modifie l'interdépendance de certaines stipulations ou modifie l'économie générale des CGU.

Le cas échéant, la clause litigieuse sera supprimée et remplacée par une clause licite.

## **19. RESOLUTION DES DIFFERENDS**

En cas de litige entre les Utilisateurs, ceux-ci s'engagent à rechercher un mode de résolution amiable.

Le statut de ComptaPills étant limité à son rôle d'opérateur de plateforme en ligne, il est rappelé que sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas de litige relatif à l'exécution d'une Prestation.

Cependant, en cas de litige entre Utilisateurs, ComptaPills pourra jouer un rôle d'intermédiation aux fins de parvenir à une résolution amiable du litige, sans que ComptaPills n'ait aucune obligation, de moyen ou de résultat, à cet égard, ni ne prenne aucun engagement particulier.

Pour toute réclamation, l'Utilisateur pourra contacter ComptaPills par courrier électronique à l'adresse suivante : [contact@comptapills.com](mailto:contact@comptapills.com).

## **20. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE**

### **20.1. Droit applicable**

Les CGU sont régies et interprétées conformément au droit français.

### **20.2. Juridiction compétente**

Tout litige entre un Expert-Comptable et ComptaPills, ou entre un Client et ComptaPills, relatif à la formation, la validité, l'interprétation ou l'exécution des CGU sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris.